Contrat de destination - Bourgogne-Franche-Comté

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Les contrats de destination ont pour but de fédérer les acteurs du tourisme, publics et privés, au-delà des périmètres administratifs, autour d'une même marque de territoire et de proposer une offre mieux structurée et plus visible sur le plan international

Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, les destinations concernées :

- Bourgogne
- Montagnes du Jura
- Massif des Vosges **CDD piloté par Grand Est
- Vallée de la Gastronomie (CDD piloté par CRT Auveregne Rhône-Alpes Tourisme)

Bourgogne

Massif des Vosges **CDD piloté par ARTGE mais mandat arrêté**

Montagnes du Jura

Contrat de destination de marque internationale

Objectifs à atteindre :

- Repositionnement des 4 saisons, volonté de quitter la communication exclusive "neige"

Vallée de la gastronomie France

D'une longueur de 620 km, le territoire de la Vallée de la Gastronomie s'inscrit autour d'une voie d'échanges millénaire qui traverse le pays de la Bourgogne à la Provence méditerranéenne.

Contrat de destination de marque internationale

Objectifs à atteindre :

- Devenir l'une des destinations touristiques phares françaises et une destination gourmande incontournable pour l'international.
- Développer une offre qualitative
- Devenir le fer de lance de la France en tant que destination gastronomique d'excellence internationale
- Participer au renforcement de l'attractivité des territoires constitutifs de la destination

Carte des contrats cadre et contrats de destination

